



RH ARRIVEE

62808

Vu JN

Communauté de Communes  
du Pays de LureLABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIECOMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE LURERue des Berniers - ZA de la Saline  
70200 LUREAnalyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence  
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

\*Unité de gestion 805 CC PAYS DE LURE  
 \*Installation 070001038 LE PUIITS DU MAGNY  
 \*Point surveillance 1356 LE PUIITS DU MAGNY  
 Commune prélèvement MAGNY DANIGON  
 Destinataires ARS DT 70 - COM COM  
 Préleveur LDVH \*Date Prél 23/03/2021 \*Heure Prél 10:35  
 Date début analyse 23/03/2021 Date Récept 23/03/2021 Heure Récep 14:00

RAPPORT D'ESSAI HY2113-1113

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 13-55

\*Lieu exact prélèvement M. DESMAREST François - 10 place des Bourgeois  
 \*Eau TRAITÉE

## MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	LG			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	<0,05	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	<0,05	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v3	6,6	°C	/	25

## Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	7	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	1	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

**Examen Chimique D1 (Vesoul)**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	6,5	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	10,2	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	76	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

**CONCLUSION GENERALE**

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique pour les paramètres analysés, mais sa conductivité est inférieure à la référence de qualité fixée à 200 µS/cm.

Dossier validé le 29/03/2021

Imprimé le : 29/03/2021

**Le Directeur du Laboratoire**

**P. LEHONG**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole \*. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.